

Après quelques mois à peine d'exercice, les progressistes conservateurs ont bien fait voir que le peuple a le droit, assorti de quelques exceptions nettement définies, et rendu accessible par la facilité d'un mécanisme d'appel, de savoir ce que le gouvernement fait, quelles options il examine et de quelle façon il dépense le produit de nos impôts. L'adoption en cette conjoncture d'une loi consacrant le droit à l'information aura tellement de répercussions sur la conduite du gouvernement qu'elle passera peut-être à l'histoire comme Déclaration des droits de Joe Clark.

Mais, honorables sénateurs, nous ne voulons pas en rester là. Comme l'a donné à entendre le discours du trône, le gouvernement va faire en sorte que le simple citoyen jouisse d'un plus grand pouvoir décisionnel, par l'intermédiaire de la Chambre des communes dont l'objet sera redéfini. Les comités de la Chambre auront une indépendance et une productivité accrues lorsqu'ils auront le pouvoir de convoquer des témoins en séance télévisée, et de s'adjoindre un personnel de spécialistes.

Après avoir promis aux citoyens une voix au Parlement, le discours du trône leur promet des intérêts dans le pays. Le programme gouvernemental du crédit d'impôt pour frais hypothécaires et taxes foncières a beaucoup fait parler de lui. Il s'agit à mon avis d'une initiative juste et qui ménage l'avenir, car elle a été étudiée pour stimuler l'emploi en poursuivant cet objectif social si vanté mais difficile à réaliser jusqu'ici qu'est l'accession à la propriété. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'effet stabilisateur qu'exerce la propriété de la maison d'habitation dans notre vie urbaine. En ce qui concerne ceux qui préfèrent rester en location, outre qu'ils continueront de bénéficier quoique indirectement du même avantage fiscal, ils devraient disposer d'un plus large choix d'appartements au fur et à mesure que les familles actuellement en location qui le désirent iront s'installer dans leur maison neuve.

[Français]

Honorables sénateurs, le programme des crédits d'impôts pour frais hypothécaires n'est que l'une des réponses de ce gouvernement au défi économique qu'il doit relever. Le discours du trône annonce une acceptation du fait que seul le secteur privé peut créer des emplois permanents et à temps plein. J'ai affirmé, au cours de la session 1976, que le gouvernement devait cesser de dilapider des fonds dans des tentatives de création de travail. Les innombrables programmes de création d'emplois mis sur pied par les gouvernements au cours des années ont tous prouvé leur inefficacité.

Le nouveau gouvernement propose une stratégie de développement économique reposant sur une union des efforts des syndicats, des milieux d'affaires et du gouvernement. La compétence technique canadienne est universellement reconnue, mais notre avance en ce domaine a diminué du fait que les pays étrangers ont constamment consacré à la recherche et au développement plus de ressources que notre gouvernement. Il a été mis un terme à cette inexcusable insouciance à l'égard de notre avance sur nos concurrents; le gouvernement se préoccupant du moyen terme, il s'est engagé à apporter une aide accrue à l'expansion de notre secteur technique avancé, qui mettra à profit notre force de travail hautement qualifiée.

Vous savez, honorables sénateurs, que je siége au cabinet en la double qualité de leader du gouvernement au Sénat et de ministre de la Justice et procureur général du Canada. Je

voudrais vous donner une indication des diverses mesures que le Parlement sera appelé à considérer, et qui tombent sous ma responsabilité toute spéciale.

Je compte bien pouvoir présenter un projet de loi apportant des modifications au Code criminel dans plusieurs domaines. Le Parlement sera invité à étudier de nouveau les changements requis à la loi sur les criminels fugitifs, et des dispositions qui permettront enfin la saisie-arrêt des traitements versés par le fédéral. Le gouvernement priera, en outre, cette Chambre d'examiner la possibilité d'augmenter le traitement des juges nommés par le gouvernement fédéral, à considérer des propositions relatives à la liberté d'accès à l'information, et d'autres modifications à la loi sur la cour fédérale et à la loi canadienne sur les droits de la personne.

J'ai ici une liste de certaines mesures législatives que le gouvernement se propose de déposer au Parlement au cours de la première session. Peut-être que l'on pourrait la déposer en annexe aujourd'hui, pour l'information des membres de cette Chambre. On constatera qu'il y a, dans cette liste, au moins cinq projets de loi qui relèvent directement du ministère de la Justice.

(La liste figure à l'appendice «C», p. 59.)

Alors, il est bien évident, honorables sénateurs, que cette session sera très remplie, et que nous aurons beaucoup à accomplir.

[Traduction]

Honorables sénateurs, je le répète, le gouvernement a l'intention au cours de cette session de présenter des lois dans bien des domaines, et j'ai demandé que l'on ajoute en annexe au hansard d'aujourd'hui une liste de certaines mesures que le gouvernement proposera à l'étude du Parlement au cours de la session.

Honorables sénateurs, c'est là un aperçu général de notre programme. C'est un programme ambitieux dont la réalisation exigera beaucoup d'efforts. Je suis convaincu que le Sénat fera sa part afin que ce nouveau gouvernement puisse donner au Canada la direction et le leadership dont il aura besoin au cours des années 80.

En terminant, j'aimerais dire un mot de la réforme du Sénat. J'attends que l'on présente à l'autre endroit le livre blanc du gouvernement sur la réforme parlementaire. Ce document devrait également servir aussi de guide à nos débats. Dès que nous aurons ce document, j'ai l'intention de discuter en profondeur avec le leader de l'opposition de la nature de la réforme du Sénat dont nous avons souvent parlé dans le passé et aussi des modifications que l'on pourrait éventuellement apporter dans l'organisation de notre ordre du jour.

On parle souvent de réforme du Sénat mais on en apporte rarement. C'est maintenant une question que le gouvernement envisage sérieusement, mais nous devons tous faire preuve d'ouverture d'esprit face au changement. Je crois fermement que tous les sénateurs se montreront à la hauteur pour répondre aux nombreux et multiples défis que pose l'ensemble du programme gouvernemental. J'espère que ces dames et messieurs d'en face feront preuve d'esprit de collaboration et formuleront des critiques constructives, et si mes attentes se réalisent le Canada connaîtra une période de gouvernement d'une qualité exceptionnelle.